

MUSIQUE CULTURE MEYRIN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal
Jeudi 19 février 2025

Locaux de la MCM

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Liste des présences
3. Approbation du PV de l'AG 2022-2023 du 15 novembre 2023
4. Modification des statuts (modification du logo), délibération et approbation
5. a) Rapport du Président 2023-2024
b) Rapport du Trésorier 2023-2024
c) Rapport des Vérificateurs des comptes 2023-2024
6. Approbation des rapports et décharge au Comité, si la modification des statuts est approuvée
7. Election du Président, de la Vice-Présidente, du Trésorier et des membres du Comité
8. Election des vérificateurs des comptes
9. Montant de la cotisation annuelle (individuelle et/ou famille)
10. Budget 2024-2025, information
11. Propositions individuelles
12. Divers

1. Bienvenue

Brais Pernas ouvre la séance de l'Assemblée Générale à 20h10.

Il remercie les personnes présentes, en particulier :

- Angel Tames de Sousa, responsable vie Meyrinoise, Service de la Culture de Meyrin ;
- Danièle Demmou, présidente du Comité du Cartel des sociétés meyrinoises.

Les membres du Conseil administratif de la Ville de Meyrin se sont excusés car ils sont retenus par d'autres obligations, à l'exception de Monsieur le Maire, Eric Cornuz, qui rejoindra l'AG avec du retard.

2. Liste des présences

Il demande à tous les participants de bien vouloir signer la feuille de présence, si cela n'a pas encore été fait lors de leur arrivée ce soir. Il mentionne également les personnes qui se sont excusées (listes annexées).

3. Approbation du Procès-verbal de l'AG 2022-2023

Brais Pernas demande s'il y a un membre qui veut que le PV de l'AG 2022-2023 soit lu. Personne n'en demande la lecture, le PV est approuvé à l'unanimité.

4. Modification des statuts, délibération et approbation

La modification des statuts est passée en revue. Il s'agit principalement du changement du logo et de quelques corrections de majuscule, et d'un « APCJM » qui n'avait pas été modifiés dans les statuts signés le 15 novembre 2023. Les modifications de texte sont surlignées en jaune.

Il n'y a aucune délibération. La modification des statuts est ainsi approuvée à l'unanimité et les nouveaux statuts datés de ce jour sont signés devant l'Assemblée.

5. Rapports 2023-2024

a. Rapport du Président

Brais Pernas lit le mot du Président qui se trouve dans le rapport d'activité 2023-2024 présenté à l'Assemblée.

b. Rapport du Trésorier

Gil Roy donne lecture du rapport de la présentation des comptes 2023-2024, qui présentent un gain net de **CHF 1'067.82**.

c. Rapport des Vérificateurs des comptes

Alexandra Pawlak, absente et excusée, et Eric Vulliez sont les vérificateurs de comptes pour l'année scolaire 2023-2024. Les comptes ont été dûment vérifiés en date du 10 février 2025 et ils recommandent d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'Assemblée.

6. Approbation des rapports et décharge au Comité

Le rapport du Président, les comptes 2023-2024, ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes, sont approuvés à l'unanimité.

7. Election du Président, de la Vice-Présidente, du Trésorier et des membres du Comité

a. Election du Président

Marta Sanchez, membre du Comité et vice-présidente, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'élection de **Brais Pernas**, actuel président. Celui-ci est d'accord de continuer dans cette fonction. Son élection est acceptée à l'unanimité.

b. Election de la Vice-Présidente

Brais Pernas, président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'élection de **Marta Sanchez**, actuelle Vice-Présidente. Celle-ci est d'accord de continuer dans cette fonction. Son élection est acceptée à l'unanimité.

c. Election du Trésorier

Brais Pernas, président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'élection de **Gil Roy**, actuel trésorier. Celui-ci est d'accord de continuer dans cette fonction. Son élection est acceptée à l'unanimité.

d. Election des membres du Comité

Bruno Nissou a donné sa démission et ne fera plus partie du Comité de gestion en 2024-2025. Brais Pernas le remercie pour sa disponibilité lors des séances du Comité et sa précieuse collaboration aux côtés du secrétariat dans la conception du site internet de la MCM.

Le Président propose à l'Assemblée d'élire les membres qui se représentent, soit :

- **Laure Dardel**
- **François Risa**

Le Comité de gestion de la MCM 2024-2025 est formé de 5 personnes, le minimum requis par les statuts de l'association.

Les anciens membres de l'APCJM et les membres actuels de la MCM ont reçu dernièrement un courrier postal par lequel nous les informons de cet état de fait, que nous étions à la recherche de bénévoles souhaitant intégrer le Comité de gestion. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue au secrétariat.

8. Election des vérificateurs des comptes

Gil Roy, actuel trésorier, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'élection de Alexandra Pawlak et Eric Vulliez, actuels vérificateurs des comptes. Ceux-ci sont d'accord de continuer dans cette fonction. Leur élection est acceptée à l'unanimité.

9. Montant de la cotisation annuelle (individuelle et famille)

Au vu de la conjoncture actuelle, et pour faire face à l'augmentation continue des frais, nous n'avons pas eu d'autres choix que d'augmenter également le montant de la cotisation annuelle individuelle et celui de la cotisation famille de CHF 10.- chacune.

La nouvelle cotisation annuelle individuelle s'élève désormais à CHF 50.- (au lieu de CHF 40.-), et à CHF 70.- (au lieu de CHF 60.-) pour la cotisation famille (dès 2 membres de la même famille, vivant à la même adresse et qui prennent des cours au sein de la MCM).

La taxe unique d'inscription demeure inchangée et est facturée une seule fois au moment de l'inscription. Elle s'élève à CHF 20.- pour un membre individuel, et à CHF 30.- pour 2 membres de la même famille qui s'inscrivent en même temps.

10. Budget 2024-2025, information

Gil Roy présente le budget 2024-2025 à l'Assemblée. Les comptes de la MCM se portent bien. La MCM devrait avoir un gain d'env. CHF 500.-.

Remarque de Gianna Ndjoh, professeure d'AP : il y a une coquille à noter. Réel 23-22, il faut lire Réel 22-23.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition de la part des membres n'est parvenue au secrétariat de la MCM.

12. Divers

Déménagement de la MCM

Les travaux de l'École de Meyrin-Village, initialement prévus pour la rentrée scolaire 2023-2024, ont été reportés à la rentrée 2025-2026. Nous devons donc quitter les lieux actuels pour la fin juin.

Grâce au soutien de la Commune, le service de la Gérance nous a proposé de visiter des locaux qui ne sont pas très loin de l'École de Meyrin-Village. A l'heure actuelle, le Président ne peut pas affirmer qu'ils nous seront attribués, car cela doit passer par la validation du Conseil administratif. Ces locaux devront être aménagés selon nos besoins, car en l'état, ce sont des locaux commerciaux, avec des parois extérieures sur plusieurs étages, mais ils ne sont pas exploitables pour des cours de musique, ce que la Commune entend très bien. Lors de cette visite, les membres du Comité ont bien fait relever que le problème essentiel à l'utilisation en l'état de ces locaux était notamment lié à l'acoustique. Si on emménage dans ces conditions, cela risque d'être très problématique pour l'avenir de l'association.

Ces locaux seront peut-être à partager avec la Musique Municipale de Meyrin.

Les locaux se trouvant sous la salle de gym (salles A, B et C) et la salle de rythmique de l'École de Meyrin-Village ne sont pas impactés par les travaux. Nous pourrions donc continuer à les utiliser en 2025-2026.

Nous ne savons pas encore si les futurs locaux sis au 300 route de Meyrin seront prêts à accueillir tous les membres pour la rentrée début septembre 2025.

Des travaux d'insonorisation doivent être entrepris, il va falloir créer des cloisons afin d'avoir des salles bien insonorisées, mais pour le moment, nous ne savons pas quand.

Si tout se passe bien, les locaux pourraient être disponibles début avril 2025.

Avantages à ce nouveau lieu : nous ne serons plus astreints aux horaires scolaires. En théorie, on pourrait commencer à 6h du matin et terminer à minuit. Des personnes à mobilité réduite pourront intégrer les cours de musique (facilité d'accès par une entrée sans marche, grande porte et ascenseur).

Dès que la date du déménagement sera connue, il sera demandé qu'un premier tri soit fait en amont, que le matériel qui part soit listé, ainsi que celui qui devra être débarrassé, etc.

M. Cornuz prend la parole et présente ses excuses pour son retard. Il constate que nous avons évoqué cet élément de déménagement obligatoire, rendu nécessaire, pour lequel nous avons eu la chance d'avoir eu un répit d'une année. Il confirme que la proposition faite par la Commune pour ce déménagement semble à ce stade valable. Et il est bien entendu que ces aspects d'insonorisation sont la condition sine qua none pour que cela fonctionne. La Commune ne peut pas se permettre de proposer quelque chose en termes de solution de déménagement pour pouvoir poursuivre nos activités si cela ne peut pas se faire dans des locaux qui ne sont pas adaptés pour cela. C'est un non-sens.

A ce stade, M. Cornuz ne peut pas décider tout seul. Ils sont 3 au sein du Conseil administratif, mais il fera tout son possible pour appuyer notre demande d'avoir des locaux insonorisés pour que le bon fonctionnement de nos activités puisse être assuré. Indépendamment de cette question du déménagement, présente dans notre quotidien, la Commune tient à rappeler que l'acteur MCM, en termes de culture musicale, théâtrale et/ou artistique, est aussi un moyen d'offrir de l'activité culturelle pour la population jeune et moins jeune, et cela permet ainsi d'élargir l'offre pour cette population qui ne cesse de croître. L'association MCM est un partenaire important pour la Commune. C'est donc tout à fait normal que la Commune apporte ce soutien et elle nous remercie pour ce que nous faisons.

Mot de la fin

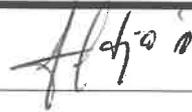
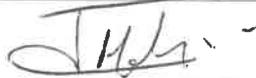
Brais Pernas remercie les membres de la MCM pour la confiance accordée au Comité de gestion, ainsi que la présence des participants durant cette Assemblée Générale et clôt la séance à 20h50.

L'Assemblée générale est suivie d'un apéritif.



Brais Pernas
Président

Liste des présences
Assemblée générale
Mercredi 19 février 2025

Activité	Professeur	Présence	Signature
ARTS PLASTIQUES	Gianna NDJOH		
DANSES DU MONDE	Christine BEAUSOLEIL	Absente excusée	
THÉÂTRE	Elena DIZ		
CHANT & CHORALE	Poline RENO		
BATTERIE & ATELIER ROCK	Alexandre BRUN	Absent excusé	
FLÛTE TRAVERSIERE & FLÛTE À BEC EVEIL MUSICAL	Carla CLAROS ROLLANO	Absente excusée	
GUITARE (Basse) et ATELIER POPI/JAZZ	Ivan DE LUCA		
GUITARE (Classique & d'Accompagnement)	Khaled ARMAN		
GUITARE (Classique & Electrique)	Sylvie CANET		
PIANO & HARPE	Gohar KHACHATRYAN	Abs excusée	
SAXOPHONE	Basile ROSSELET	Absent	
VIOLON	Natachat CATUSSE	Absente excusée	
VIOLON	Jeanne MATHIEU		

Liste des présences (invitations)

Assemblée générale

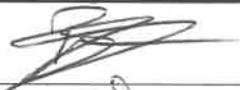
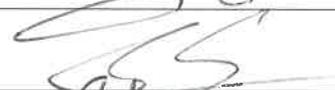
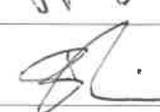
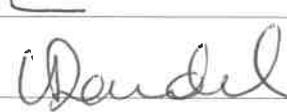
Mercredi 19 février 2025

Titre	Nom Prénom	Signature
Commune de Meyrin, Responsable vie meyrinoise Service de la Culture	Angel TAMES DE SOUSA	
Cartel des Sociétés meyrinoises, Vice-Présidente	Danièle DEMMOU	
Commune de Meyrin Maire	Eric CORNUZ	
Ancien Président APCSM	Jean-luc CHRISTEN	excusé

Liste des présences Comité

Assemblée générale

Mercredi 19 février 2025

Titre	Nom Prénom	Signature
Président	Brais PERNAS	
Vice-Présidente	Marta SANCHEZ	
Trésorier	Gil ROY	
Membre	François RISA	
Membre	Bruno NISSOU	
Membre	Laure DARDEL	
Vérificateur des comptes	Eric VULLIEZ	
Vérificatrice des comptes	Alexandra PAWLAK	excusée, abs.
Secrétaire (PV)	Isabella SCHÜRCH	